

Ottawa, le 9 novembre 2018

L'hon. Seamus O'Regan Ministre des Anciens Combattants Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Comme en ont fait état les médias le 5 novembre 2018, et qui a été confirmé par l'ombudsman des vétérans Guy Parent, 270 000 vétérans des Forces armées canadiennes, de la GRC et leurs survivants ont été affectés par des erreurs de calcul des pensions d'invalidité entre 2002 et 2010. Quelque 120 000 des personnes concernées sont décédées depuis lors.

L'erreur de 165 millions de dollars a touché certains de nos membres les plus vulnérables : les vétérans et les survivants à revenu fixe qui ont peu de moyens de combler les manques à gagner. Il s'agit de ceux de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée qui ont probablement un revenu familial inférieur au départ.

Le gouvernement fédéral a fait le premier pas dans la bonne direction en reconnaissant le problème et en s'engageant à rembourser ceux qui ont été touchés. Nous nous faisons l'écho de la recommandation de l'ombudsman des vétérans que les vétérans et les survivants à faible revenu obtiennent la priorité et reçoivent l'argent qui leur est dû aussitôt que possible. Cela doit être fait avant 2020.

Les échéanciers et les mesures à prendre pour y remédier devraient être communiqués aux vétérans et à leurs survivants. Nous aimerions travailler avec votre bureau et votre ministère, pour assurer que les vétérans savent à quoi s'attendre de la part de votre régime pour verser à ces vétérans ce qui leur est dû depuis plus de dix ans. Pour des précisions supplémentaires, notre personnel communiquera avec le vôtre et avec les dirigeants du ministère.

Cet événement fait ressortir et renforce plusieurs préoccupations dont les vétérans nous ont fait part lors de nos forums publics de 2017.

Au sein du Ministère, la complexité est un problème omniprésent et continu. Et il faut s'y attaquer. L'ombudsman a signalé que l'erreurⁱ a été découverte lors d'un examen des calculs de la pension d'invalidité. Le bureau de M. Parent a découvert que le crédit d'impôt de base provincial n'avait pas été pris en compte dans le calcul de l'impôt provincial. Pour un organisme externe comme le nôtre, le fait qu'une erreur semblant aussi fondamentale témoigne de la nature complexe des programmes, des politiques et des processus d'Anciens Combattants Canada — non seulement pour les vétérans et leurs familles qui doivent s'y retrouver, mais peutêtre aussi pour le personnel d'Anciens Combattants Canada qui doit les administrer.

Nous sommes troublés par le fait que cette erreur a persisté pendant huit ans, de 2003 à 2010, et qu'elle n'est corrigée que maintenant. Les rapportsⁱⁱ indiquant que le ministère avait un certain niveau de sensibilisation en 2011 lorsqu'il a apporté des corrections aux calculs et qu'il n'a pas remboursé le revenu perdu à ce moment-là sont également préoccupants. Nous aimerions que vous nous fassiez part des mesures qui seront prises par le Ministère pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Comme nous en avons discuté avec vous lors de notre rencontre du 8 juin 2018, nous sommes d'avis que la reconstruction des relations avec les vétérans qui nous ont précédés et le rétablissement de leur confiance dans le Ministère doivent être des priorités pour Anciens Combattants Canada. Le fait de mobiliser les intervenants et les vétérans alors que vous continuez à vous attaquer à ce problème particulier, de traiter les circonstances qui y ont contribué, d'y remédier le plus rapidement possible et de communiquer clairement avec les vétérans et leurs familles à chaque étape du processus, contribuera à cet effort.

Enfin, cela a également démontré le rôle essentiel qu'un ombudsman des vétérans expérimenté doit jouer pour soutenir les vétérans et leurs familles. Nous exhortons le gouvernement fédéral à veiller à ce que le prochain ombudsman des vétérans soit un défenseur aussi efficace et chevronné que M. Parent et son équipe l'ont été au cours des huit dernières années pour représenter les vétérans et leurs familles. Nos membres sont reconnaissants du rôle qu'il a joué pour défendre les intérêts des vétérans.

Nous sommes conscients que les circonstances de ce problème ont surgi avant votre entrée au poste de ministre. Nous comptons maintenant sur vous pour continuer à faire preuve de leadership au sujet des mesures équitables à prendre pour les vétérans, afin de rétablir la confiance qu'ils doivent avoir envers Anciens combattants Canada.

Comme je l'ai mentionné, l'Association nationale des retraités fédéraux communiquera avec votre personnel et le personnel du Ministère, pour s'assurer que nous sommes en mesure d'appuyer les efforts d'Anciens Combattants Canada pour que ces vétérans et leurs familles reçoivent sans délai ce qui leur est dû.

Nous entrevoyons avec confiance de cultiver une relation continue, ouverte et positive avec vous, votre personnel et le Ministère, et de travailler ensemble à l'amélioration constante des services et des programmes à l'appui des vétérans du Canada.

Cordialement,

√Jean-Guy Soulière

Président

Association nationale des retraités fédéraux

F | 613-745-5457

i http://ombudsman-veterans.gc.ca/fra/presse/communiques/post/54

[&]quot;https://www.cbc.ca/news/politics/veterans-affairs-pension-disability-1.4890117